



■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 26 septembre 2022  
Séance du 19 septembre 2022

## 15 Enquête publique environnementale société TG GRISSET, Villers-Saint-Paul et Nogent-sur-Oise - avis du conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. DEME	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers en exercice :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS	<b>1</b>
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	<b>38</b>
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	<b>0</b>

■ **Date de la convocation et d'affichage le : 20/09/2022**

■ **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 SEP. 2022**

■ **Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 04 OCT. 2022**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

Par arrêté préfectoral et conformément à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, il a été décidé de l'ouverture d'une enquête publique environnementale concernant la demande déposée par la société TG GRISSET pour l'exploitation de 3 lignes de coulée de cuivre sur son site de Villers-Saint-Paul.

L'enquête publique s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022 inclus.

Après examen du dossier transmis par la Préfecture, il en ressort les éléments suivants :

- La société TG GRISSET implantée sur la commune de Villers St Paul, souhaite développer son activité et mettre en place de trois nouvelles lignes de coulée de cuivre en complément de son activité similaire qui dispose déjà d'une autorisation Préfectorale ;
- L'impact environnemental de l'installation de ces trois lignes est estimé comme peu significatif d'après l'étude de danger et l'étude d'impact ;
- La société TG GRISSET dispose de toutes les mesures techniques, organisationnelles et matérielles pour répondre aux exigences de la réglementation ICPE ;
- L'incidence du projet aurait pour impact :
  - ⚡ une augmentation inférieure de 1% du trafic routier sur la RD1016 et RD200 ;
  - ⚡ pas de construction nécessaire du fait de l'utilisation de bâtiment existant ;



- ↓ les prélèvements en eau de forage pour le besoin de refroidissement représenteront à terme 1,8% des prélèvements industriels du bassin de la Brèche ;
- ↓ absence de modification des flux de polluants rejetés pour les eaux usées par rapport à la situation actuelle - Passage de la valeur limite d'émissions en zinc après traitement des eaux résiduaires de 0.5 à 0.1 mg/l ;
- ↓ diminution de la valeur limite d'émission des poussières passant de 10 à 5 mg/Nm<sup>3</sup>.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
Reçu en préfecture le 04/10/2022  
Affiché le 27/09/2022  
ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926015-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L123-10, L123-12, L123-13 et R123-9 à 11, R181-38,  
Vu la lettre préfectorale en date du 3 août 2022,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 19 septembre 2022,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'émettre un avis favorable à l'enquête publique environnementale société TG GRISET, Villers-Saint-Paul et Nogent-sur-Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **27 SEP. 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Jessica ELONGUERT

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **04 OCT. 2022**

et publication ou notification le **04 OCT. 2022**

affiché le **27 SEP. 2022**

CREIL, le **04 OCT. 2022**

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »  
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
Reçu en préfecture le 04/10/2022  
Affiché le 27/09/2022   
ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926015-DE